

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE-FOY  
DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

**Election de trois conseillers communautaires supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019**

Monsieur le Maire indique que, suite à la création de la commune nouvelle « Les Sables d'Olonne », regroupant les communes du Château d'Olonne, des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer, la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » va être modifiée au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

En effet, la commune nouvelle « Les Sables d'Olonne » ne pourra détenir plus de la moitié des sièges. Or, les trois communes qui fusionneront au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 détiennent actuellement 39 des 48 sièges.

Il convient donc, pour éviter que la commune nouvelle dispose, à elle seule, de plus de la moitié des sièges, d'appliquer les dispositions de l'article L.5211-6-1 3<sup>o</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

- le nombre de sièges attribués à la commune nouvelle sera limité à la moitié des sièges du conseil communautaire, soit 24 sur 48.
- les 15 sièges restants seront répartis entre les 4 autres communes membres, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction de leur population municipale authentifiée.

Par arrêté préfectoral n° 2018-DRCTAJ/3-594 en date du 25 Octobre 2018, portant établissement du nombre et répartition des délégués des communes membres de la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la composition du conseil communautaire a été fixée à 48 sièges, répartis comme suit :

- Commune des Sables d'Olonne	:	24 conseillers titulaires
- Commune de L'île d'Olonne	:	8 conseillers titulaires
- Commune de Saint-Mathurin	:	6 conseillers titulaires
- Commune de Sainte-Foy	:	5 conseillers titulaires
- Commune de Vairé	:	5 conseillers titulaires

La commune de Sainte-Foy, qui dispose actuellement de deux sièges, se verra donc attribuer trois sièges supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Les deux conseillers communautaires actuels, MM. Jean-Paul DUBREUIL et Noël VERDON, restant en fonction, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des trois conseillers communautaires titulaires supplémentaires, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant qu'une seule liste qui comporte trois noms, correspondant au nombre de sièges à pourvoir, a été présentée et déposée pour cette élection, à savoir :

Liste A : 1) Séverine BULTEAU  
2) André DEZOTEUX  
3) Françoise GUILLONNEAU

Le Conseil Municipal procède alors au vote à bulletin secret. Puis, il a été procédé immédiatement au dépouillement.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants :	16
- Nombre de bulletins blancs :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	10
- Ont obtenu : Liste A :	10 voix

Sont proclamés conseillers communautaires titulaires supplémentaires de la communauté d'agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » à compter du 1er Janvier 2019, ayant obtenu la totalité des suffrages exprimés :

Liste A : - Séverine BULTEAU  
- André DEZOTEUX  
- Françoise GUILLONNEAU

### **Approbation du rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » a fait parvenir en Mairie le rapport d'activité 2017 de l'EPCI, accompagné du compte administratif 2017 voté par le conseil communautaire. Ce rapport a également été adressé aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération.

### **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et du montant des attributions de compensation 2018**

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des transferts de charges entre les Communes et la Communauté d'Agglomération, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

Il présente le rapport du 6 Septembre 2018 de cette commission qui doit être soumis pour validation aux communes. L'attribution de compensation proposée pour la Commune de Sainte-Foy, au titre de l'année 2018, s'élève à 212 479,91 €.

Le Conseil approuve le rapport de la CLECT.

### **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées 2017**

Dans le cadre de l'intercommunalité, la gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées a été confiée à la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération ».

A ce titre, et conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté d'Agglomération a analysé le rapport annuel du délégataire VEOLIA, afin de rédiger le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement des eaux usées pour l'exercice 2017. Ce rapport a ensuite été présenté et validé par le Conseil Communautaire.

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est présenté au Conseil qui émet un avis favorable.

### **Projet d'aménagement du Parc de Loisirs : jeux de boules, parkings et aménagements du pourtour du plan d'eau**

La commission présente un projet d'aménagement du parc de loisirs comprenant :

- La création de parkings goudronnés, afin de résoudre le problème de stationnement.
- L'aménagement et l'extension des terrains de boules en bois et de pétanque.
- La création de pontons sur le plan d'eau, qui permettront l'organisation de diverses activités nautiques.

Ce projet, estimé à 120 000 € HT, pourra faire l'objet de subventions de l'Etat, du Département et de la Région.

### **Projets de lotissements**

Les projets de lotissements privés en cours d'instruction sont présentés au Conseil :

- Rue du Petit Bois : Deux lotissements de quatre et dix lots.
- La Billonnière : Deux lotissements de cinq et douze lots.

### **Exécution du budget communal 2018 et orientations budgétaires 2019**

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget communal de l'année 2018 en recettes et dépenses.

Les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires.

Les recettes sont légèrement inférieures aux prévisions, car le fonds de concours à recevoir de la Communauté d'Agglomération ne sera encaissé qu'en 2019.

Le montant disponible pour le financement des investissements ordinaires 2019 devrait être de l'ordre de 246 k€. Le programme sera défini après propositions des commissions.

### **Décision modificative n° 1**

Le Conseil approuve des virements de crédits entre différentes opérations d'investissement. Ces virements n'entraînent pas d'augmentation des dépenses globales prévues au budget primitif.

### **Personnel communal**

Suite au départ en retraite d'un agent, un emploi d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé à compter du 7 Janvier 2019.

La commune participera à la consultation organisée par le Centre de Gestion, en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire des agents (risque prévoyance).

### **Maison paramédicale**

Le Conseil décide de louer le local n° 2 de la maison paramédicale à un psychologue-psychothérapeute qui tiendra des consultations deux jours par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2018.

### **Projet de saison culturelle 2019**

Deux concerts seront programmés à l'église les dimanche 27 Janvier 2019 (gospel « Happy Voice ») et dimanche 28 Avril 2019 (concert de piano et textes).

### **Point sur le pôle équestre et le centre équestre**

M. Dubreuil indique que deux candidats ont répondu à la consultation lancée par la Communauté d'Agglomération pour la reprise du pôle et du centre équestre.

Le premier candidat s'est désisté par la suite, car il n'a pas obtenu le financement nécessaire.

Le deuxième candidat va être retenu pour une reprise en Décembre.

### **Point sur l'activité des Commissions :**

#### **Commission de l'urbanisme :**

- Le bar-tabac a été récemment cambriolé. La commune, propriétaire des locaux, va devoir réaliser des travaux de mise en sécurité.
- Le président du club de pétanque souhaite organiser un rassemblement festif de toutes les associations foyennes au plan d'eau.
- Dans le cadre du projet de liaison douce entre le Bourg et la Billonnière, Noël Verdon a repris contact avec le propriétaire d'un ancien chemin qui pourrait être utilisé.

#### **Commission de l'action sociale :**

- Le dispositif « Germaine » en faveur des personnes âgées a débuté à la bibliothèque.
- La commission va se réunir, en liaison avec la commission de M. Dezoteux, pour préparer le téléthon et le marché de Noël du 16 Décembre.
- Les films tournés par les enfants dans le cadre du projet pédagogique « Dispositif gilets jaunes » sont projetés au Conseil. Ils seront diffusés sur Télé Vendée.

#### **Commission de l'économie et du tourisme :**

- Le marché de Noël aura lieu le Dimanche 16 Décembre, en même temps que le téléthon. Une vingtaine de commerçants seront présents.
- Les illuminations de Noël seront installées la première semaine de Décembre.

- **Commission de la communication et de la culture :**

- Un nouveau correspondant du Journal des Sables pour la commune va prendre ses fonctions fin Novembre.
- Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été élu le 19 Octobre et installé le 9 Novembre.
- Cinq actions sont prévues dans le cadre du passeport du civisme

- **Commission de la voirie et des bâtiments :**

- Un agent a été recruté aux services techniques pour remplacer un agent en disponibilité.
- La commission souhaite régler les problèmes d'écoulement d'eau Rue du Chaigneau avant d'effectuer le revêtement de la voie.
- Un panneau d'affichage va être installé à la Billonnière avant la fin de l'année.
- Les travaux de nettoyage des façades et toitures des bâtiments communaux et de l'église ont été effectués.

- **Commission des sports, des écoles et des jeunes :**

- Une salle du centre de loisirs pourrait être mise à disposition, un vendredi sur deux, d'un groupe d'assistantes maternelles de la commune qui souhaite se regrouper.
- Une petite cérémonie sera organisée le 21 Décembre à 17 h au Foyer Rural, à l'occasion du départ en retraite de Mme Chantal Bouyer, aide maternelle à l'école.
- Des travaux d'insonorisation dans l'une des nouvelles classes de l'école et la pose d'un revêtement de sol dans la salle de motricité sont à prévoir.
- Mickaël Bourgeois présente les choix de coloris intérieurs du futur restaurant scolaire.

- **Commission de l'administration et de l'état civil :**

- Suite au départ en retraite d'un agent, une nouvelle ATSEM a été recrutée à compter du 7 Janvier 2019 à l'école publique.
- La directrice de la MARPA, qui bénéficiait d'un contrat d'un an, a été confirmée dans ses fonctions.

- **Centre Communal d'Action Sociale :**

- Le CCAS a approuvé le budget prévisionnel 2019 de la MARPA.
- Le repas de Noël de la MARPA est prévu le samedi 8 Décembre 2018.
- Le goûter de Noël des personnes âgées de la commune sera organisé le dimanche 9 Décembre 2018 au Foyer Rural.
- L'aide à la cantine a bénéficié à 46 enfants depuis le début de l'année scolaire.

- **Questions diverses :**

- Martine Jauffret a participé à une réunion organisée par la Communauté d'Agglomération sur la prévention de la délinquance. Une étude va être menée pour connaître les besoins des jeunes.